

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
7 JUILLET 2014**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 7 juillet 2014 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marc Campagna
Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	André Fontaine
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Serge Gagnon	Claire Messier
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal
Marie-Josée Beaupré	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absent Monsieur le conseiller Clermont Lévesque.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 4, 11, 18 et 25 juin 2014.
- Le certificat confirmant que les règlements d'emprunt numéros **576** (travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre les rues Saint-Michel et Saint-Louis, et prévoyant un emprunt au montant de 609 800 \$), **595** (travaux d'aménagement du parc« Philippe-Villeneuve et prévoyant un emprunt n'excédant pas 4 885 800 \$) et **596** (travaux de construction d'un pont sur l'avenue Urbanova, la fondation de chaussée et de pavage sur l'avenue Urbanova aux approches du pont, travaux aux abords de route, travaux d'éclairage et l'installation de feux de circulation pour la traverse de la Trans-Terrebonne et prévoyant un emprunt n'excédant pas 4 249 000 \$), sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

**RÉSOLUTION NO : 316-07-2014**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** la séance soit ouverte.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 317-07-2014

**PROPOSÉ PAR :** Paul Asselin

**APPUYÉ PAR :** Réal Leclerc

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 11.1 « maire suppléant ».

1. Ouverture de la séance (316-07-2014);
2. Adoption de l'ordre du jour (317-07-2014);
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 25 juin 2014 (318-07-2014);

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 4.1 Adoption du règlement numéro 277-1 modifiant le règlement numéro 277 afin d'ajouter des travaux d'aménagement paysager d'une zone tampon en façade du boulevard Marcel-Therrien et en arrière lot des terrains sur les rues Jean-Beauchamp et François-Cotineau (319-07-2014) ;
- 4.2 Adoption du règlement numéro 558 décrétant des travaux de construction et d'aménagement du nouveau Pavillon Napoléon-Gauthier au 5900, rue Rodrigue (320-07-2014);
- 4.3 Adoption du règlement numéro 560 décrétant le paiement d'une quote-part au promoteur pour les travaux d'infrastructures, travaux d'enfouissement des utilités publiques et remboursement à Hydro-Québec pour l'enfouissement de la ligne électrique existante dans la phase 1A pour les portions de terrains destinées à devenir des parcs, espaces verts et terrain pour école dans le projet de développement Alta Vista (321-07-2014);
- 4.4 Adoption du règlement numéro 561-1 abrogeant le règlement numéro 561 régissant toutes les interventions sur la propriété de la ville par les entreprises de télécommunication (322-07-2014) ;
- 4.5 Adoption du règlement numéro 581 décrétant le paiement d'une quote-part au promoteur pour des travaux d'infrastructures pour les portions de terrains destinés à devenir des parcs et espaces verts ainsi que les travaux d'enfouissement des utilités publiques dans la rue Marie-Gérin Lajoie, à l'est de la rue de la Sablonnière, dans le projet de développement Alta-Vista phase 1-B (323-07-2014);

- 4.6 Adoption du règlement numéro 617 décrétant l'acquisition de gré à gré des lots 2 921 867, 3 358 441 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (324-07-2014);
- 4.7 Adoption du règlement numéro 618 décrétant le paiement d'une indemnité d'expropriation concernant l'acquisition d'une partie des lots 61, 62 et 63 du cadastre de la Paroisse-de-Saint-Louis-de-Terrebonne (325-07-2014);
- 4.8 Adoption du règlement numéro 17-5 modifiant le règlement concernant les commissions du conseil afin de créer la « Commission de la planification et de la gestion des infrastructures » (326-07-2014);
- 4.9 Adoption du règlement numéro 615 – travaux d'installation d'un dégrilleur et d'un réacteur UV à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur La Plaine (327-07-2014);
- 4.10 Adoption de soumission – location de copieurs multifonctions sur papier Bond (328-07-2014);
- 4.11 Demande d'aide financière – programme d'infrastructures municipales d'eau « PRIMEAU » - mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées de la Pinière (329-07-2014);
- 4.12 Demande d'aide financière – programme d'infrastructures municipales d'eau « PRIMEAU » - mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées de La Plaine (330-07-2014);
- 4.13 Nomination – membres de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures (331-07-2014);

## **5. TRÉSORERIE**

- 5.1 Réserves à même les surplus libres (332-07-2014) ;

## **6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

- 6.1 Adoption de soumission – achat et installation d'une génératrice (333-07-2014) ;
- 6.2 Adoption de soumission – services professionnels – étude d'avant-projet pour le réaménagement du boulevard des Seigneurs, entre le boulevard Moody et la montée Masson (334-07-2014);
- 6.3 Adoption de soumission – travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire dans diverses rues – TECQ II (335-07-2014) ;
- 6.4 Adoption de soumission – achat de lampadaires et colonnes lumineuses pour les avenues Urbanova, Pierre-Dansereau et une partie du boulevard Carmel (336-07-2014);
- 6.5 Adoption de soumission – travaux de construction des bretelles sud de l'échangeur 640 ouest (337-07-2014);
- 6.6 Adoption de soumission – travaux de pavage, de bordures et d'éclairage routier sur les rues du Canard-Noir et du Doré-Jaune (338-07-2014);

- 6.7 Autorisation de signature – entente relative à l'utilisation exclusive du site d'enfouissement de BFI Usine de triage Lachenaie ltée (339-07-2014);
- 6.8 Autorisation – remboursement aux entreprises d'utilités publiques pour la relocalisation de leurs équipements – prolongement de la piste cyclable Trans-Terrebonne vers l'est (340-07-2014);

## **7 URBANISME**

- 7.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (341-07-2014) ;
- 7.2 Adoption du projet de règlement numéro 1001-228 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandissement de la zone 8868-61 pour inclusion d'un lot – boulevard Laurier (342-07-2014);
- 7.3 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-228 (343-07-2014);
- 7.4 Adoption du projet de règlement numéro 1001-232 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – ajout de certains usages spécifiques du groupe « commerce de classe K » et du groupe « industrie de classe J » dans les zones industrielles 8763-56 et 8763-96 (boulevard des Entreprises et rues des Bâtitseurs, des Fabricants et Édouard-Michelin) (344-07-2014);
- 7.5 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-232 (345-07-2014);

## **8 SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (346-07-2014);
- 8.2 Autorisation - versement de subvention – organismes du milieu (347-07-2014);
- 8.3 Autorisation de signature – contrat pour la location d'heures de glace 2014-2015 – Les Complexes sportifs Terrebonne inc.(348-07-2014);
- 8.4 Adoption de soumission – travaux d'aménagement des parcs Baribault, Esther-Blondin, La Sablière, Donat-Bélisle, Chablis et des Outardes (349-07-2014);
- 8.5 Autorisation à présenter des demandes de subvention – enveloppe additionnelle – « programme de soutien aux installations sportives » (350-07-2014);
- 8.6 Adoption du plan d'action préliminaire 2014 – entente immigration – ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (351-07-2014);
- 8.7 Adoption de soumission – travaux de construction du parc des Grands-Prés et travaux pour la transformation du terrain de soccer du parc Pierre-Laporte en terrain de balle (352-07-2014);
- 8.8 Adoption de soumission – travaux de construction du parc Marcel-De La Sablonnière (353-07-2014);
- 8.9 Adoption de soumission – travaux de réfection des terrains de tennis des parcs du Gouffre, Laurier et Charles-Bruneau et l'éclairage des terrains de tennis du Gouffre et Laurier (354-07-2014);

## **9 RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Autorisation – imposition de suspension sans solde – dossiers PISC-04062014-KJ et BLE-030614-RL (355-07-2014);

## **10 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Autorisation - installation de signalisation (356-07-2014);

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

- 11.1 Nomination - maire suppléant (357-07-2014);

## **12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Ville de Terrebonne, le lundi 18 août 2014, à 19 h 30.

## **13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE (358-07-2014)**

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 318-07-2014**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin**

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2014 et de la séance extraordinaire tenue le 25 juin 2014 soient adoptés.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 319-07-2014**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** le règlement modifiant le règlement numéro 277 décrétant l'exécution des travaux de pose de bordures, de trottoirs, de revêtement bitumineux, d'installation de l'éclairage routier et aménagement paysager sur les rues Jacques-Duprast, Jean-Muloin, Jean-Beauchamps, Bernard-Mercier, François-Cotineau et François-Brunet et prévoyant un emprunt au montant de 1 232 800 \$ pour en payer le coût, et ce, afin d'ajouter des travaux d'aménagement paysager d'une zone tampon en façade du boulevard Marcel-Therrien sans modifier le montant d'emprunt, soit adopté sous le numéro 277-1.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 320-07-2014

**PROPOSÉ PAR :** Marie-Claude Lamarche

**APPUYÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**QUE** le règlement décrétant la construction du centre communautaire Napoléon-Gauthier au 5900, rue Rodrigue, ainsi que l'aménagement d'un stationnement et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 6 462 600 \$, soit adopté sous le numéro 558.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 321-07-2014

**PROPOSÉ PAR :** Serge Gagnon

**APPUYÉ PAR :** Paul Asselin

**QUE** le règlement ayant pour objet d'acquitter une quote-part relative à des travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de bassins de rétention et de trop-plein, de fondation, de bordures, de trottoirs, de pavage, d'éclairage de rue, d'enfouissement d'utilités publiques et remboursement à Hydro-Québec pour l'enfouissement de la ligne électrique existante dans la phase 1A d'Urbanova (Alta Vista) et prévoyant un emprunt de 6 880 000\$ pour en payer le coût, soit adopté sous le numéro 560.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 322-07-2014

**PROPOSÉ PAR :** Michel Morin

**APPUYÉ PAR :** Sylvain Tousignant

**QUE** le règlement abrogeant le règlement numéro 561 régissant toutes les interventions sur la propriété de la ville par les entreprises de télécommunication, soit adopté sous le numéro 561-1.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 323-07-2014

**PROPOSÉ PAR :** Serge Gagnon

**APPUYÉ PAR :** Paul Asselin

**QUE** le règlement ayant pour objet d'acquitter une quote-part relative à des travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de bassins de rétention et de trop-plein, de fondation, de bordures, de trottoirs, de pavage, d'éclairage de rue et d'enfouissement d'utilités publiques sur la rue Marie-Gérin-Lajoie, à l'est de la rue Marcel-De La Sablonnière, phase 1B (Alta Vista) et prévoyant un emprunt de 798 000\$ pour en payer le coût, soit adopté sous le numéro 581.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 324-07-2014

**PROPOSÉ PAR :** Serge Gagnon

**APPUYÉ PAR :** Paul Asselin

**QUE** le règlement décrétant l'acquisition, de gré à gré, des lots 2 921 867 et 3 358 441 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (boisé de l'Est) et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 720 200\$, soit adopté sous le numéro 617.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 325-07-2014**

**PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le règlement décrétant le paiement d'une indemnité d'expropriation concernant l'acquisition d'une partie des lots 61, 62 et 63 du cadastre de la Paroisse-de-Saint-Louis-de-Terrebonne (sud de l'autoroute 640) et un emprunt au montant de 1 893 000\$ pour en payer le coût, soit adopté sous le numéro 618.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 326-07-2014**

**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** le règlement modifiant le règlement numéro 17-2 concernant les commissions du conseil et décrétant la création de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, soit adopté sous le numéro 17-5.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 327-07-2014**

**PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** le règlement décrétant des travaux d'installation d'un dégrilleur et d'un réacteur UV à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur La Plaine et prévoyant un emprunt au montant de 1 419 504\$ pour en payer le coût, soit adopté sous le numéro 615.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**



**RÉSOLUTION NO : 328-07-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la location de copieurs multifonctions sur papier Bond (SA14-8008) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 21 mai 2014 ;

**ATTENDU QUE** six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 juin 2014 à 11h02, à savoir :

Les Équipements de bureau des Laurentides / E.B.L. inc.	901 220,04\$ t.t.c.
Copicom solutions inc. / Kyocera Mita Canada ltée	992 004,30\$ t.t.c.
Solutions d'affaires Konika Minolta (Montréal) inc. <i>non conforme</i>	1 107 505,89\$ t.t.c.
GDP Groupe inc. / agent autorisé Xerox	1 122 730,88\$ t.t.c.
Équipement de bureau Joliette inc. / EBJ inc.	1 136 665,85\$ t.t.c.
Ricoh Canada inc.	1 203 098,40\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Les Équipements de bureau des Laurentides / E.B.L. inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 20 juin 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 1 373 775\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 juin 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-912-REC du comité exécutif du 2 juillet 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **LES ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DES LAURENTIDES / E.B.L. INC.**, datée du 10 juin 2014, pour la location de copieurs multifonctions sur papier Bond, et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans, au coût par copie de 0,0208\$ pour le noir et blanc et au coût de 0,0690\$ pour la couleur.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0307 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 329-07-2014**

**PROPOSÉ PAR : Michel Morin**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation du conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, demande une aide financière en vertu du programme d'infrastructures municipales d'eau « PRIMEAU » et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus au projet.

**QUE** le conseil municipal accepte que le projet déposé vise la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées de La Pinière (projet numéro 2011-39).

**QUE** le conseil municipal autorise M. Denis Levesque, conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 330-07-2014**

**PROPOSÉ PAR : Michel Morin**

**APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation du conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, demande une aide financière en vertu du programme d'infrastructures municipales d'eau « PRIMEAU » et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus au projet.

**QUE** le conseil municipal accepte que le projet déposé vise la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées de La Plaine (projet numéro 2014-EHM-7).

**QUE** le conseil municipal autorise M. Denis Levesque, conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 331-07-2014**

**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme, pour siéger à la commission de la planification et de la gestion des infrastructures, les personnes suivantes :

M. Michel Morin, président  
M. Réal Leclerc, vice-président  
M. Paul Asselin, membre  
M. Serge Gagnon, membre.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 332-07-2014**

**ATTENDU** le dépôt du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 juin 2014 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'effectuer des virements de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 5 650 308\$ vers des excédents de fonctionnement affectés ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-811-REC du comité exécutif du 18 juin 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la trésorière à effectuer le virement des sommes suivantes :

Réserve pour développement économique	33 625\$
Réserve auto assurance	195 798\$
Réserve additionnelle divers projets	373 611\$
Réserve taxe infrastructures	991 789\$
Réserve fonds de l'arbre	558 430\$
Réserve règlement 149	90 994\$
Réserve règlement 180	8 318\$
Réserve règlement 314	3 388\$
Réserve règlement 441	270 173\$
Réserve fonds de pension	350 000\$
Réserve travaux hygiène du milieu	150 000\$
Réserve élections	250 000\$
Réserve déneigement	500 000\$
Réserve budget des commissions	184 500\$
Réserve transport en commun	323 000\$
Réserve vidange des boues	600 000\$
Montant total :	4 883 626\$

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 333-07-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat et l'installation d'une génératrice (SA14-9034) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 30 avril 2014 ;

**ATTENDU QUE** sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 mai 2014 à 11 h 07, à savoir :

Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.	145 822,79\$ t.t.c.
Ondel inc.	154 505,71\$ t.t.c.
Électricité Pierre Marchand (2013) inc. / Faguy et St-Amour	162 959,06\$ t.t.c.
Dufault Électrique	164 317,10\$ t.t.c.
Néolect inc.	166 994,29\$ t.t.c.
Savoie M.D. inc.	167 863,50\$ t.t.c.
GCM ltée	229 375,12\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 2 juin 2014 par M. Robert Bigras, ingénieur de la firme Bouthillette Parizeau ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 3 juin 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 201 206,25\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 12 juin 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-829-REC du comité exécutif du 18 juin 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **LES ENTREPRISES GUY BEAULIEU 2009 INC.**, datée du 27 mai 2014, pour l'achat et l'installation d'une génératrice, le tout pour un montant de 126 830\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0280 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 334-07-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour l'étude d'avant-projet pour le réaménagement du boulevard des Seigneurs, entre le boulevard Moody et la montée Masson (SA14-7018) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 16 avril 2014 ;

**ATTENDU QUE** six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 mai 2014 ;

**ATTENDU QUE** le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Cima+	8,28	177 636,38\$ t.t.c.
WSP	8,18	172 826,97\$ t.t.c.
Les services EXP	4,74	308 018,03\$ t.t.c.
Dessau	4,03	348 259,28\$ t.t.c.
Les Consultants S.M. inc.	--	--
CDGU inc.	--	--

**ATTENDU QUE** les firmes Les Consultants S.M. inc. et CDGU inc. ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 l.c.v.);

**ATTENDU QUE** le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 184 380\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 juin 2014 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Cima+;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-874-REC du comité exécutif du 25 juin 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR André Fontaine**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **CIMA+** pour les services professionnels pour l'étude d'avant-projet pour le réaménagement du boulevard des Seigneurs, entre le boulevard Moody et la montée Masson, pour un montant de 154 500\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus libres).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0301 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le transfert budgétaire numéro 2014-0302 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 160 234\$ du poste budgétaire numéro 1-03-400-03-100 (affectation – excédent de fonctionnement non affecté) au poste budgétaire numéro 1-02-615-00-411 (services professionnels), soit accepté.

**QU'**un montant de 177 636,38\$ soit financé temporairement par le fonds général (selon le certificat du trésorier et transfert budgétaire mentionnés ci-dessus) et remboursé par le règlement d'emprunt 600 suite à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et dès sa mise en vigueur, le tout selon les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

**QUE** les plans et devis soient préparés en conformité avec les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 335-07-2014**

**ATTENDU** la résolution CE-2014-376-REC du comité exécutif autorisant la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire dans diverses rues, travaux prévus dans le programme TECQ II;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue du 4 juin 2014;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 juin 2014;

Gainex inc.	249 410,67\$	
Sade Canada inc.	391 873,89\$	
CWW Réhabilitation	439 924,24\$	<i>corrigé</i>

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Gainex inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport du 27 juin 2014 de l'ingénieur monsieur Étienne Morin-Paquet de la firme Dessau;

**ATTENDU QUE** l'estimation jointe au règlement d'emprunt numéro 571-1 pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sur diverses rues en date du 4 février 2014 est de 367 679,70\$ (taxes incluses);

**ATTENDU** également le rapport daté du 27 juin 2014 de madame Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances, recommandant d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Gainex inc.;

**ATTENDU** la vérification de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, en date du 2 juillet 2014;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Gainex inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 7 juillet 2014 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société Gainex inc. pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sur diverses rues prévus au programme TECQ II pour un montant de 216 926,00\$ (avant taxes) et payé à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 571-1.

**QUE** les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – Exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 336-07-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de lampadaires et colonnes lumineuses pour les avenues Urbanova, Pierre-Dansereau et une partie du boulevard Carmel (SA14-7019);

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue du 14 mai 2014;

**ATTENDU QU'**une soumission a été reçue et ouverte publiquement le 3 juin 2014;

Dubo Électrique ltée      973 982,23\$

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Dubo Électrique ltée s'est avérée conforme selon le rapport préparé le 28 juin 2014 par Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

**ATTENDU QUE** l'estimation du coût des travaux est de 1 243 167,19\$ (taxes incluses);

**ATTENDU** la vérification de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, en date du 3 juillet 2014;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Dubo Électrique Ltée n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 7 juillet 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **DUBO ÉLECTRIQUE LTÉE** pour la fourniture de lampadaires et de colonnes lumineuses pour les avenues Urbanova, Pierre-Dansereau et une partie du boulevard Carmel, le tout pour un montant de 847 125,23\$ (avant taxes) à être pris à même les fonds des règlements 487-1 et 514-1, selon la répartition suivante :

R-487-1 – avenue Urbanova 52.1% (441 207,29\$)

R-514-1 – avenue Pierre-Dansereau 47.9% (405 917,94\$)

**QUE** les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – Exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 337-07-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de construction des bretelles sud de l'échangeur 640 ouest (SA14-7021) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 11 juin 2014 ;

**ATTENDU QUE** sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 juillet 2014, à 11 h 01, à savoir :

Sintra inc. (région Lanaudière/Laurentides)	4 202 720,85\$ t.t.c.
Charex inc.	4 554 900,00\$ t.t.c.
Demix Construction (Div. Holcim Canada inc.)	4 665 160,89\$ t.t.c.
Construction CJRB inc.	4 926 594,82\$ t.t.c.
Asphalte Desjardins	5 050 979,07\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	5 273 602,60\$ t.t.c.
Duroking Construction.	5 439 374,60\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Sintra inc. (région Lanaudière/Laurentides) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 3 juillet 2014 par M. Laurent Dupuy, ingénieur de la firme Dessau;

**ATTENDU** également le rapport daté du 3 juillet 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;



**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 4 570 293,04\$ (t.t.c.);

**ATTENDU** la vérification de Me Denis Bouffard, directeur à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 3 juillet 2014;

**ATTENDU QUE** le nom de la société Sintra inc. (région Lanaudière/Laurentides) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 7 juillet 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **SINTRA INC. (RÉGION LANAUDIÈRE/LAURENTIDES)**., datée du 2 juillet 2014, pour des travaux de construction des bretelles sud de l'échangeur 640 ouest, le tout pour un montant de 3 655 334.50\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 583.

**QUE** l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 583 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**QUE** les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 338-07-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage routier sur les rues du Canard-Noir et du Doré-Jaune (SA14-7022) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 14 juin 2014 ;

**ATTENDU QUE** huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 juillet 2014, à 11 h 01, à savoir :

Pavage JD inc. <i>corrigé</i>	250 164,66\$ t.t.c.
Construction Soter inc.	262 522,54\$ t.t.c.
Sintra inc. (région Laurentides/Lanaudière)	276 441,29\$ t.t.c.
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	284 022,46\$ t.t.c.
Groupe Hexagone	284 394,57\$ t.t.c.
Asphalte Desjardins inc.	288 406,93\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	297 289,41\$ t.t.c.
Construction Anor (1992) Québec inc. <i>corrigé</i>	309 441,08\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Pavage JD inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 3 juillet 2014 par Mme Julie Larocque, ingénieure de la firme Ingemax;

**ATTENDU** également le rapport daté du 3 juillet 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 250 056,25\$ (t.t.c.) pour la rue Canard-Noir et de 92 000\$ (t.t.c.) pour la rue du Doré-Jaune;

**ATTENDU** la vérification de Me Denis Bouffard, directeur à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 3 juillet 2014;

**ATTENDU QUE** le nom de la société Pavage JD inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 7 juillet 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **PAVAGE JD INC.**, datée du 29 juin 2014, pour des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage routier sur les rues du Canard-Noir et du Doré-Jaune, le tout pour un montant de 217 581,79\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 562 et 590, soit 72 547,54\$ par le règlement 562 et 145 034,25\$ par le règlement 590.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0319 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 339-07-2014**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal de la Ville de Terrebonne numéro 723-11-2004 prolongeant l'entente signée pour l'utilisation exclusive du site d'enfouissement de BFI Usine de triage Lachenaie ltée, en vertu de la résolution numéro 39-01-98, du 6 mai 2003 au 6 mai 2008, au tarif ferme de 29,26\$ la tonne métrique pour la disposition des matières résiduelles;

**ATTENDU** la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 15 mai 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-872-REC du comité exécutif du 25 juin 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente relative à l'utilisation exclusive du site d'enfouissement de BFI Usine de triage Lachenaie ltée couvrant la période du 6 mai 2013 au 6 mai 2018.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 340-07-2014**

**ATTENDU QUE** des travaux de réaménagement du chemin Saint-Charles sont prévus afin de permettre le prolongement de la piste cyclable TransTerrebonne vers l'est;

**ATTENDU QUE** ces travaux nécessitent le déplacement des utilités publiques afin de réaliser l'élargissement sur le chemin Saint-Charles pour le rendre sécuritaire;

**ATTENDU QUE** la Ville doit défrayer les coûts aux diverses compagnies pour le déplacement de leurs équipements;

**ATTENDU QUE** les entreprises d'utilités publiques ont présenté leurs coûts pour la relocalisation de leurs équipements :

Bell Canada	218 214,30\$ (taxes en sus)
Vidéotron	45 788,02\$ (taxes en sus)
Hydro-Québec	142 258,56\$ (taxes en sus)
Télu	33 412,26\$ (taxes en sus)

Pour un total de : 439 673,14\$ (taxes en sus)

**ATTENDU QUE** l'estimation des travaux est de 1 104 000\$ (taxes en sus) pour ces travaux, tel que prévu à l'étude de faisabilité de la firme BC2 en date du 26 juin 2013;

**ATTENDU QUE** les fonds disponibles au règlement d'emprunt numéro 582 sont suffisants pour couvrir les coûts de réalisation des travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Claire Messier  
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le remboursement aux entreprises d'utilités publiques mentionnées plus haut et aux montants y indiqués pour la relocalisation de leurs équipements dans le but de permettre le prolongement de la piste cyclable TransTerrebonne vers l'est.

**QUE** la dépense soit imputée au règlement d'emprunt numéro 582, tel que démontré au certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0331 émis par l'assistante-trésorière, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 341-07-2014**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 19 juin 2014;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 19 juin 2014 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 48:

- 1. D14-1402      Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
1508, rue Rodrigue / lots 4 243 043 et 4 247 606  
Habitex Construction**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par M. Michel Anastasiu, architecte, daté de juin 2014, et identifié "Annexe A".

- 2. D14-1279      Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
1531, rue Rodrigue / lot 4 247 583  
R. & R. Plante inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Les créations N. Perron inc., daté du mois de mai 2014, et identifié "Annexe A".

- 3. D14-1281      Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
1551, rue Rodrigue / lot 4 247 585  
R. & R. Plante inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Les créations N. Perron inc., daté du mois d'octobre 2013, et identifié "Annexe A ".

4. **D14-1020** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**1701, rue Rodrigue / lot 4 247 600**  
**Stéphane Opritian**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par M. Stéphane Opritian, daté du 16 mai 2014, et identifié " Annexe A ".

5. **D14-0973** **Projet intégré Domaine du Parc**  
**201, rue de la Pruche / lots 5 103 723, -724, -**  
**725 et -726**  
**9252-2424Québec inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le plan concept d'implantation réalisé par M. Luc Denis, architecte, en date du 1<sup>er</sup> mars 2012, montrant un ensemble de 21 bâtiments composés de 2, 3, 4, 5 et 6 unités d'habitation en rangée par bâtiment, regroupant 82 unités d'habitation (maisons de ville), tel qu'identifié "Annexe A".

**QUE** le conseil municipal accepte le plan concept d'architecture réalisé par M. Luc Denis, architecte, en date du 1<sup>er</sup> mars 2012, montrant des bâtiments en rangée isolés de 2, 3, 4, 5 et 6 unités, tel qu'identifié "Annexe B".

**QUE** le conseil municipal accepte le devis descriptif des matériaux et couleurs réalisé par M. Luc Denis, architecte, daté du 1<sup>er</sup> mars 2012, tel qu'identifié "Annexe C", et ce, conditionnellement à ce que l'ensemble des ouvertures des bâtiments soit de couleur " charbon # 523 " de la compagnie GENTEK.

Le tout conditionnellement au dépôt d'un plan d'aménagement paysager détaillé, validé par la Direction de l'urbanisme durable ou, dans le cas d'un litige, par le CCU.

6. **D14-0613** **Projet d'acceptation globale pour l'ensemble des terrains**  
**1124, rue de la Caniapiscau / lot 4 993 117**  
**Les Constructions Jaly inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction de 3 modèles de résidence unifamiliale (modèles Bellagio, Mirage et Wynn) tels que représentés aux documents soumis par Dessina Plan Plus inc., datés du 11 avril 2014, identifiés " Annexe A ", et ce, sur les lots prédéfinis pour chaque modèle et au dépôt et à la validation par la Direction de l'urbanisme durable des plans respectant les conditions suivantes :

- au dépôt et à la validation d'une démonstration relativement à la topographie du site et de la gestion des eaux pluviales;
- au dépôt et à la validation de plan d'aménagement et de plantation type pour chacun des modèles d'habitation proposés.

**7. D14-0142    Projet de construction d'habitations unifamiliales  
700, rue Anne-Hébert / lot 5 097 414  
Groupe Clé d'Or Prestige inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction de 3 modèles de résidence unifamiliale tel que représenté aux documents soumis par Planiplan, datés du mois d'avril 2014, identifiés "Annexe A", et ce, sur les lots suivants :

- Lot # 5 097 530 : Modèle Neptune
- Lot # 5 097 417 : Modèle Neptune, garage double
- Lot # 5 097 535 : Modèle Proxima

et conditionnellement, pour chaque bâtiment implanté, au dépôt et à la validation par la Direction de l'urbanisme durable des plans respectant les conditions suivantes :

- au dépôt et à la validation de l'ensemble des documents exigibles à l'article 306.4 du règlement sur les PIIA # 1005;
- au respect des niveaux de terrain tels que déterminés dans le plan des élévations fourni par la Ville de Terrebonne en collaboration avec le promoteur Grilli et démontrant une adaptation de la hauteur du rez-de-chaussée en respect avec la pente naturelle du terrain;
- au respect de l'utilisation et combinaison de matériaux et de choix de couleurs présentés en "Annexe A", et ce, sur n'importe quel des trois (3) modèles;
- au respect de l'utilisation de matériaux perméables pour l'allée véhiculaire excédant 3 mètres sur le lot 5 097 530;
- à ce que le niveau de plancher du rez-de-chaussée et de la dalle de fondation du garage permette de démontrer une faible élévation par rapport au niveau de la rue;
- au dépôt et à la validation d'un relevé des arbres de plus de dix centimètres de diamètre mesurés à 25 centimètres du sol présents sur le site avant la construction ainsi qu'à l'identification des arbres devant être coupés;
- au dépôt et à la validation d'une démonstration, relativement à la topographie du site, de la gestion des eaux pluviales et des aménagements extérieurs (Articles 306.6 et 306.9 du règlement sur les PIIA #1005).

**8. D14-1082    Projet de constructions accessoires  
818, rue Gilles-Carle / lot 5 097 515  
Jean-François Therrien**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de constructions accessoires (remise, piscine, clôture) tel que représenté au document soumis par M. Jean-François Therrien, daté du 21 mai 2014, et identifié "Annexe A".

**9. D14-1137 Projet de constructions accessoires  
699, rue Judith-Jasmin / lot 5 097 703  
Carmine Mambro**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une remise, deux (2) clôtures ainsi que le trottoir de béton autour de la piscine tel que représenté au document soumis par le constructeur de remise Cabanon Express, daté du 27 mai 2014, le maître piscinier Club Piscine Terrebonne, daté du 20 mai 2014, ainsi que les photos du requérant M. Mambro, datées du 27 mai 2014, et identifiées "Annexe A".

**10. D14-1295 Projet de constructions accessoires  
705, rue Judith-Jasmin / lot 5 097 559  
Sylvain Allaire**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de constructions accessoires (remise, piscine, clôture) tel que représenté au document soumis par F.B. Concept inc., daté du 2 juin 2014, et identifié "Annexe A".

**11. D14-0484 Projet d'acceptation de modèles  
architecturaux pour le projet Urbanova  
812, rue Paul-Antoine-Giguère / lot 5 097 566  
Construction Serge Rheault inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction de 2 modèles de résidence unifamiliale (modèles F et G) tel que représenté aux documents soumis par Planiplan concept architectural, datés du 14 mai 2014, et identifiés "Annexe A", "Annexe B" et "Annexe C", et ce, sur n'importe lequel des lots appartenant au requérant dans le projet Urbanova, phase 1 (Alta Vista phase 1), conditionnellement, pour chaque bâtiment implanté sur chaque lot, au dépôt et à la validation par la Direction de l'urbanisme durable des plans respectant les conditions suivantes :

- au respect des niveaux de terrain tels que déterminés dans le plan des élévations fourni par la Ville de Terrebonne en collaboration avec le promoteur Grilli, et démontrant une adaptation de la hauteur du rez-de-chaussée en respect avec la pente naturelle du terrain;
- au respect d'une marge de recul avant de 4.5 mètres;
- au respect de l'utilisation et combinaisons complètes de la palette de matériaux et de couleurs définie à l'annexe A, et ce, sur n'importe quel autre des deux (2) modèles ;
- à la disposition non répétée sur deux lots contigus d'un même modèle et/ou d'une même combinaison de palette de couleurs et de matériaux;

- à ce que la surlargeur de toute entrée véhiculaire excédant 3 mètres de largeur soit constituée d'un matériau perméable et que cette surlargeur ne soit pas adjacente à une entrée véhiculaire voisine;
- à ce que la façade avant secondaire d'un bâtiment en coin de rue ne soit pas traitée comme une façade latérale et rappelle le traitement de la façade avant principale;
- à ce que le niveau de plancher du rez-de-chaussée et de la dalle de fondation du garage permette de démontrer une faible élévation par rapport au niveau de la rue;
- au dépôt et à la validation d'un relevé des arbres de plus de dix centimètres de diamètre mesurés à 25 centimètres du sol présents sur le site avant la construction ainsi qu'à l'identification des arbres devant être coupés;
- au dépôt et à la validation d'une démonstration, relativement à la topographie du site, de la gestion des eaux pluviales et des aménagements extérieurs (Articles 306.6 et 306.9 du règlement sur les PIIA #1005);
- à ce qu'une démonstration illustrant que la pente des toitures principales soit contenue entre 6 :12 et 8:12.

**12. D14-1320    Projet de modification d'une implantation initialement approuvée  
312, rue Roger-Lemelin / lot 5 097 709  
Entreprises Daunais inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte les nouvelles marges d'implantation pour les lots 5 097 709, 5 097 710 et 5 097 711 relativement à trois (3) habitations unifamiliales, le tout tel que représenté au document soumis par Chaurette, Robitaille, Guilbault, arpenteurs- géomètres, daté du 2 mai 2014, et identifié " Annexe A ".

**13. D14-1070    Projet de rénovation extérieure et constructions accessoires  
332, rue Roger-Lemelin / lot 5 097 713  
Nathalie Ouellette**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de constructions accessoires (remise, piscine, clôture) et d'aménagement paysager, tel que représenté au document soumis par Mme Nathalie Ouellette, daté du 17 mai 2014, et identifié "Annexe A".

**14. D14-1305    Projet d'abattage d'arbre  
1289, rue Hall / lot 2 916 006  
Sabrina Driad**

**QUE** le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbre formulée par la demanderesse, le tout tel que démontré au document daté du 6 juin 2014 et identifié "Annexe A".



15. **D14-0656** **Projet de rénovation résidentielle**  
**220, rue Langlois, suite 300 / lots 5 087 772 à**  
**5 087 774**  
**Georges Marie Fortin**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une pergola tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 22 avril 2014, identifié " Annexe A", et ce, conditionnellement à ce que la pergola soit de couleur noire afin de s'agencer au bâtiment principal.

16. **D14-1183** **Projet d'abattage d'arbres**  
**376 – 380, rue Saint-Jean-Baptiste / lot**  
**2 440 284**  
**Élyse Ouellette**

**QUE** le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 29 mai 2014 et identifié " Annexe A "

17. **D14-0916** **Projet de rénovation résidentielle**  
**591, boulevard de Terrebonne / lots**  
**2 439 227 et 2 916 420**  
**Gestion JMN inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par Gestion JMN. inc., daté du 8 mai 2014, et identifié "Annexe A".

18. **D14-1247** **Projet de construction accessoire**  
**1850, rang Charles-Aubert / lot 4 992 636**  
**Martin Therrien**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction accessoire, soit une remise, tel que représenté au document soumis par M. Martin Therrien, daté du 3 juin 2014, et identifié " Annexe A ".

19. **D14-1084** **Projet d'affichage « Crevier dépanneur**  
**Beau-Soir »**  
**2715, chemin Saint-Charles / lot 1 945 719**  
**Enseignes Lumidel**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce "Crevier dépanneur Beau-soir" tel que représenté au document soumis par Enseignes Lumidel, daté du 11 juin 2014, et identifié "Annexe A", conditionnellement:

- au dépôt et à la validation d'un plan d'aménagement paysager;
- au réaménagement du parterre à même la propriété privée (à l'inclusion d'un arbre à tous les 10 mètres linéaires), le tout étant sujet à validation par la Direction de l'urbanisme durable.

20. **D14-1313**    **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**3904, chemin Saint-Charles / lot 1 950 685**  
**Sophie Grenier**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Les Plans MB, daté du 5 juin 2014, et identifié "Annexe A", conditionnellement à l'autorisation de la CPTAQ.

21. **D14-0999**    **Projet d'agrandissement résidentiel**  
**163, côte de Terrebonne / lot 3 665 178**  
**Michel Reau**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Yves Bilodeau inc., daté du 7 mai 2014, et identifié " Annexe A " .

22. **D14-1146**    **Projet de constructions accessoires**  
**2385, côte de Terrebonne / lots 2 921 949 et**  
**5 138 628**  
**Fernand Lalonde**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de constructions accessoires (remise, clôture, aménagement) tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 27 mai 2014, et identifié " Annexe A " .

23. **D14-0991**    **Projet de construction d'un garage détaché**  
**3030, côte de Terrebonne / lot 2 922 106**  
**Josée Tenaglio**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Dessina plan plus, daté du 14 mai 2014, et identifié "Annexe A".

24. **D14-1128**    **Projet d'affichage « Banque Nationale »**  
**5333, boulevard Laurier, suite 100 / lot**  
**1 887 429**  
**Daniel Provencher & Cie inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce « Banque Nationale » tel que représenté au document soumis par Enseignes Pattison, daté du 20 mai 2014, et identifié "Annexe A " .

25. **D14-1062**    **Projet d'affichage « Clinique Tag Med »**  
**293, montée des Pionniers / lot 1 946 670**  
**9260-0162 Québec inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce " Clinique Tag Med " tel que représenté au document soumis par Montréal Néon (M. Carlo Paolucci), daté du 6 mai 2014, et identifié "Annexe A".

26. **D14-1245**     **Projet d'affichage « Via Capitale et Piscine et Cie »**  
**321, montée des Pionniers / lot 1 946 670**  
**Enseignes Montréal Néon**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce « Via Capitale et Piscine et Cie » tel que représenté au document soumis par Enseignes Montréal Néon, daté du 14 mai 2014, et identifié " Annexe A ".

27. **D14-1037**     **Projet de rénovation commerciale**  
**400, montée des Pionniers / lots 3 523 185 et**  
**3 523 187**  
**Exp. Urbanistes-Conseils**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation commerciale tel que représenté au document soumis par Nicholas Caragianis Architecte inc., daté du mois de mars 2014, et identifié " Annexe A ".

28. **D14-1363**     **Projet d'affichage « Reitmans »**  
**508, montée des Pionniers / lot 1 946 510**  
**Déco Signalisation**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce « Reitmans » tel que représenté au document soumis par Déco Signalisation, daté du 21 mai 2014, et identifié "Annexe A".

29. **D14-1368**     **Projet d'affichage « Protection Incendie Fédéral »**  
**1041, rue des Forges / lot 5 108 250**  
**7760744 Canada inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce « Protection Incendie Fédéral » tel que représenté au document soumis par M. Serge Coderre des Enseignes J.M. inc., daté du 6 juin 2014, et identifié "Annexe A ".

30. **D14-1387**     **Projet de rénovation extérieure**  
**220, 9<sup>ème</sup> Avenue / lot 2 921 379**  
**Martin Trempe**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'aménagement d'un muret tel que représenté au document soumis par M. Martin Trempe, daté du 11 juin 2014, et identifié " Annexe A".

31. **D14-0892**     **Projet de construction d'un garage détaché**  
**3160, rue Arsenault / lot 1 891 353**  
**Jean-François Gagné**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Concept CAD inc., daté du 2 mai 2014, identifié "Annexe A", et ce, conditionnellement au respect du plan d'aménagement identifié "Annexe B".

- 32. D14-1248   Projet de construction d'un garage détaché  
4570, rue Bastien / lot 2 920 187  
Éric Paquin**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Dessin Drummond, daté du 2 avril 2014, et identifié "Annexe A".

- 33. D14-0865   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale (Déro D14-0981)  
143, rue Benoît-Lacasse / lot 1 946 351  
Éric Portelance**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par M. Eric Portelance, daté du 2 juin 2014, et identifié "Annexe A".

- 34. D14-1179   Projet de construction d'un garage détaché  
4480, rue Bigras / lot 2 918 732  
Jacques Labelle**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 29 mai 2014, et identifié "Annexe A".

- 35. D14-1311   Projet d'agrandissement résidentiel  
5981, rue du Bosquet / lot 3 156 916  
André Rioux**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Lalancette Architecture, daté du mois de mai 2014, et identifié "Annexe A".

- 36. D14-0693   Projet de construction d'une habitation  
« Uniplex »  
4730, rue de Bourg-Royal / lot 2 438 739  
9200-9141 Québec inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation "Uniplex" tel que représenté au plan réalisé par M. Luc Guérin, architecte, corrigé en date du 9 mai 2014, et identifié "Annexe A", conditionnellement à la validation par la Direction de l'urbanisme durable, de la palette de matériaux de parement et couleurs, à l'inclusion des couvre-sols.

- 37. D14-1274   Projet de construction d'un garage détaché  
1395, rue des Chênes / lot 2 918 105  
Pierre Lauzon**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par M. Pierre Lauzon, daté du 4 juin 2014, et identifié "Annexe A".

**38. D14-0541    Projet d'agrandissement résidentiel et de construction d'un bâtiment accessoire  
2800, chemin Comtois / lot 2 124 793  
Gilles Comeau**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel pour l'ajout d'un logement de type "Uniplex" tel qu'illustré aux documents soumis par M. Louis-Martin Emery, datés du 9 juin 2014, et identifiés « Annexe A », à la condition suivante :

- à l'ajout d'un aménagement paysager permanent devant la façade avant du bâtiment.

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un bâtiment accessoire tel qu'illustré au document soumis par M. Gilles Comeau, daté du 28 mai 2014, et identifié "Annexe B ", à la condition suivante :

- à ce que la marge latérale droite soit de deux mètres.

**39. D14-1200    Projet de construction d'une habitation unifamiliale et d'une construction accessoire  
3470, rue Émile / lot 2 920 083  
Steve Delisle**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par M. Claude Marin, technologue de Dessins Drummond inc., daté du mois d'août 2011, et identifié "Annexe A ", le tout conditionnellement à l'approbation du projet de démolition par le comité de démolition.

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction accessoire, soit un muret, tel que représenté au document soumis par Talus Universel, daté du 11 juin 2014, et identifié " Annexe B ".

**40. D14-1141    Projet de construction accessoire  
3460, rue Foisy / lot 1 890 868  
Richard Perrault**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par le requérant, M. Perrault, daté du 27 mai 2014, et identifié " Annexe A ".

**41. D14-0921    Projet d'agrandissement résidentiel  
228, rue J.-A.-Duchesneau / lot 2 441 523  
Nathalie Labrèche**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage attaché tel que représenté au document soumis par "Procédé123", daté du 10 mai 2014, identifié " Annexe A", et ce, conditionnellement au respect des bonifications identifiées " Annexe B".

- 42. D14-1267   Projet de rénovation extérieure  
3115, rue de la Licorne / lots 4 683 692 et  
4 772 834  
Judith Emmanuelle Gelin**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'aménagement de muret tel que représenté au document soumis par Mme Judith Emmanuelle Gelin, daté du 5 juin 2014, et identifié "Annexe A".

- 43. D14-1196   Projet de construction d'un garage détaché  
149, rue du Médoc / lot 3 645 740  
Jocelyn Ouellette**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Cabanon Fontaine, daté du 2 juin 2014, et identifié "Annexe A".

- 44. D14-1300   Projet de construction d'un garage détaché  
6451, rue Pascal / lot 1 891 145  
Guy Cartier**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par le professionnel Home Building Centre, corrigé le 5 juin 2014, et identifié " Annexe A ".

- 45. D14-1135   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
761, rue du Rubis / lot 5 312 732  
Jean-François Pichette**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale et d'un garage détaché tel que représenté aux documents soumis par Évolution Architecture, datés du 13 juin 2014, et identifiés " Annexe A ".

- 46. D14-0346   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale et d'un garage détaché  
610, rue Albert-Ouimet / lot 2 921 413  
Pascal Tourangeau**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale et d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Mme Patricia Martin, designer, daté du 17 juin 2014, identifié " Annexe " A ".

- 47. D14-1431   Projet de rénovation résidentielle et  
constructions accessoires  
678, rue du Curé-Cloutier / lot 2 915 698  
Christine Cardinal**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par Mme Christine Cardinal, daté du 16 juin 2014, et identifié "Annexe A".

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de constructions accessoires (remise et spa) tel que représenté au document soumis par Mme Christine Cardinal, daté du 16 juin 2014, et identifié "Annexe B".

**48. D14-0562   Projet de rénovation résidentielle  
560, rue Saint-Pierre / lot 2 440 188  
Jeannine Hénault Régimbald**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de remplacement des portes de façade tel que représenté au document validé par le demandeur, daté du 22 mai 2014, et identifié " Annexe A ".

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :           342-07-2014**

**PROPOSÉ PAR :            Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR :             Nathalie Bellavance**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-228 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8868-61 afin d'y inclure le lot 3 418 524 en zone commerciale (boulevard Laurier – place du Copal).

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à l'auditorium de l'école des Rives, lors de sa séance extraordinaire du 18 août 2014 à 19h30.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :           343-07-2014**

**La conseillère Marie-Claude Lamarche** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'agrandir la zone 8868-61 afin d'y inclure le lot 3 418 524 en zone commerciale (boulevard Laurier – Place du Copal), à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO :           344-07-2014**

**PROPOSÉ PAR :            Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR :             Michel Morin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-232 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter aux usages autorisés dans les zones 8763-56 et 8763-96 certains usages spécifiques du groupe Commerce de classe K et du groupe Industrie de classe J (boulevard des Entreprises et rues des Bâisseurs, des Fabricants et Édouard-Michelin).

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à l'auditorium de l'école des Rives, lors de sa séance extraordinaire du 18 août 2014 à 19h30.

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 345-07-2014**

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'ajouter aux usages autorisés dans les zones 8763-56 et 8763-96 certains usages spécifiques du groupe Commerce de classe K et du groupe Industrie de classe J (boulevard des Entreprises et rues des Bâisseurs, des Fabricants et Édouard-Michelin), à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

#### **RÉSOLUTION NO : 346-07-2014**

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

**ATTENDU QUE** les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR André Fontaine**

**QUE** le conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 7 juillet 2014 au 6 juillet 2015, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<b><u>Nom de l'organisme</u></b>	<b><u>Groupe</u></b>
Association du hockey mineur de Terrebonne	B
Club de scrabble les lettres de mon moulin	B
Club les choyés de l'âge d'or de Terrebonne	B
Ligue de sacs de sable de Terrebonne	B
Troupe création danse	B
Popote roulante La Plaine	C
Aminate	D



Association de parents panda-MRC Les Moulins	D
Hébergement d'urgence Terrebonne-La Hutte	D
La rose bleue	D
Le Néo	D
Association québécoise de défenses des droits des personnes retraitées et préretraitées des Moulins	D
Club d'ornithologie de la région des Moulins	G
Comité des loisirs du sommet	G
Société d'histoire région de Terrebonne	G
Voix des moulins	G

Les organismes pourront, en vertu de cette reconnaissance, bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

**QU'**un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

### ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO : 347-07-2014**

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

**ATTENDU** le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 9 juin 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-839-REC du comité exécutif du 18 juin 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR André Fontaine**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

Organismes	\$
<b>Puits Eau Mali</b> Achat d'un ordinateur portable	212
<b>Club de natation Torpille</b> Achat d'un mur amovible	750
<b>Association du hockey mineur de Terrebonne</b> Achat d'équipements de gardien de but et de chandails	3 000
<b>Orchestre symphonique de Terrebonne</b> Achat d'instruments et de partitions pour l'OST	536
<b>Club optimiste Escape les Moulins</b> Atlas open	750
<b>SODAM</b> Record Guinness	1 750
<b>Club de judo Lachenaie</b> Dîner annuel des judokas	250

**QUE** lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-923.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0292 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 348-07-2014

**PROPOSÉ PAR :** Marc Campagna

**APPUYÉ PAR :** Sylvain Tousignant

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les contrats pour la location d'heures de glace 2014-2015 avec Les Complexes sportifs Terrebonne inc. au montant de 1 151 238,50\$ (taxes en sus) pour l'automne 2014 et de 851 394\$ (taxes en sus) pour l'hiver 2015, et ce, suivant la recommandation CE-2014-800-REC du comité exécutif du 11 juin 2014.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0230 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 349-07-2014

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'aménagement des parcs Baribault, Esther-Blondin, La Sablière, Donat-Bélisle, Chablis et des Outardes (SA14-6033) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 4 juin 2014 ;

**ATTENDU QUE** cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 juin 2014, à savoir :

Construction Vert Dure inc.	481 908,51\$ t.t.c.
Pavatech inc.	564 868,15\$ t.t.c.
Les Entreprises Daniel Robert inc.	568 199,55\$ t.t.c.
Construction Axika inc.	572 002,92\$ t.t.c.
Les Entreprises V.G. inc.	595 588,90\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Construction Vert Dure inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 25 juin 2014 par M. Guy Roy, architecte paysagiste et directeur, division paysage, de la firme Déom+Paré, experts-conseils inc. ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 26 juin 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 539 232,75\$ (t.t.c.);

**ATTENDU** la vérification de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, en date du 2 juillet 2014 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Construction Vert Dure inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 7 juillet 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-911-REC du comité exécutif du 2 juillet 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **CONSTRUCTION VERT DURE INC.**, datée du 23 juin 2014, pour des travaux d'aménagement des parcs Baribault, Esther-Blondin, La Sablière, Donat-Bélisle, Chablis et des Outardes, le tout pour un montant de 419 142\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 604.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0311 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 350-07-2014**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

Suivant la recommandation CE-2014-906-REC du comité exécutif du 2 juillet 2014, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la présentation de demandes de subvention pour le parc Philippe-Villeneuve au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport confirmant que la Ville de Terrebonne s'engage à défrayer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue des projets une fois la réalisation complétée, et ce, en vertu de l'enveloppe additionnelle dans le Programme de soutien aux installations sportives visant à permettre, à la faveur d'une aide financière, la construction ou la rénovation d'installations sportives et récréatives, le remboursement de 50% des coûts de construction ainsi que certains autres frais incidents.

**QUE** le directeur ou l'adjoint au directeur du loisir et vie communautaire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite demande de subvention.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 351-07-2014**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 93-02-2014 autorisant la Ville de Terrebonne à signer l'entente de partenariat en immigration dans la région de Lanaudière 2013-2018;

**ATTENDU** les obligations de la Ville liées à cette entente avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI);

**ATTENDU QUE** la Ville se doit de déposer un plan d'action préliminaire 2014 dans les 90 jours suivant l'entente avec le MIDI;

**ATTENDU** le projet de plan d'action préliminaire 2014 en immigration élaboré par la Direction du loisir et vie communautaire;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-888-REC du comité exécutif du 2 juillet 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le plan d'action préliminaire 2014 découlant de la signature de l'entente en immigration signée avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 352-07-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de construction du parc des Grands-Prés et travaux pour la transformation du terrain de soccer du parc Pierre-Laporte en terrain de balle (SA14-6036) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 11 juin 2014 ;

**ATTENDU QUE** huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 juillet 2014, à 11 h 01, à savoir :

Construction Axika inc.	843 642,86\$ t.t.c.
Lanco Aménagement inc.	859 575,41\$ t.t.c.
Les Entreprises Daniel Robert inc.	874 811,84\$ t.t.c.
Les Terrassements Multi-Paysage inc.	911 707,68\$ t.t.c.
Construction Vert Dure inc. <i>corrigé</i>	928 105,97\$ t.t.c.
Charex inc. <i>corrigé</i>	949 760,88\$ t.t.c.
Les Entreprises V.G. inc. <i>corrigé</i>	994 429,12\$ t.t.c.
Les Entrepreneurs Bucaro <i>corrigé</i>	1 027 170,78\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Construction Axika inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 2 juillet 2014 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens inc.;

**ATTENDU** également le rapport daté du 2 juillet 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 900 791,78\$ (t.t.c.);

**ATTENDU** la vérification de Me Denis Bouffard, directeur à la Direction du greffe et affaires juridiques en date du 4 juillet 2014;

**ATTENDU QUE** le nom de la société Construction Axika inc., n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 7 juillet 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **CONSTRUCTION AXIKA INC.**, datée du 2 juillet 2014, pour des travaux de construction du parc des Grands-Prés et travaux pour la transformation du terrain de soccer du parc Pierre-Laporte en terrain de balle, le tout pour un montant de 733 762\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 604.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0326 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 353-07-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de construction du parc Marcel-De La Sablonnière (SA14-6026);

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 14 juin 2014 ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 juillet 2014, à 11 h 01, à savoir :

Construction Vert Dure inc. <i>corrigé</i>	2 519 124,10\$ t.t.c.
Les Terrassements Multi-Paysage inc.	2 694 386,84\$ t.t.c.
Lanco aménagement inc.	3 085 699,02\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Construction Vert Dure inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 3 juillet 2014 par Mme Kim Descôteaux, architecte-paysagiste de la firme BC2 inc.;

**ATTENDU QUE** dans son rapport Mme Descôteaux recommande de retrancher divers items;

**ATTENDU** également le rapport daté du 3 juillet 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 2 535 636,80\$ (t.t.c.);

**ATTENDU** la vérification de Me Denis Bouffard, directeur à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 4 juillet 2014;

**ATTENDU QUE** le nom de la société Construction Vert Dure inc., n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 7 juillet 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **CONSTRUCTION VERT DURE INC.**, datée du 30 juin 2014, pour des travaux de construction du parc Marcel-De La Sablonnière, le tout pour un montant de 2 075 649\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 538.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0324 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 354-07-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de réfection des terrains de tennis du Gouffre, Laurier et Charles-Bruneau et l'éclairage des terrains de tennis du Gouffre et Laurier (SA14-6032);

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 4 juin 2014 ;

**ATTENDU QUE** sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 juin 2014, à 11 h 01, à savoir :

Construction Axika inc.	855 895,75\$ t.t.c.
Construction Vert Dure inc. <i>corrigé</i>	946 122,38\$ t.t.c.
Les Entreprises V.G. inc.	983 268,50\$ t.t.c.
Pavatech inc.	1 031 397,03\$ t.t.c.
Les Entreprises Daniel Robert inc. <i>corrigé</i>	1 037 855,76\$ t.t.c.
Construction Cyvex inc.	1 143 211,37\$ t.t.c.
Les entrepreneurs Bucaro <i>corrigé</i>	1 165 082,49\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Construction Axika inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 2 juillet 2014 par M. André Turcot, architecte-paysagiste de la firme Exp inc.;

**ATTENDU** également le rapport daté du 2 juillet 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 979 017,87\$ (t.t.c.);

**ATTENDU** la vérification de Me Denis Bouffard, directeur à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 4 juillet 2014;

**ATTENDU QUE** le nom de la société Construction Axika inc., n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 7 juillet 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant  
APPUYÉ PAR Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **CONSTRUCTION AXIKA INC.**, datée du 27 juin 2014, pour des travaux de réfection des terrains de tennis du Gouffre, Laurier et Charles-Bruneau et l'éclairage des terrains de tennis du Gouffre et Laurier, le tout pour un montant de 744 419\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 604.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0325 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 355-07-2014

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**APPUYÉ PAR :** Michel Morin

Suivant les recommandations CE-2014-866-REC et CE-2014-900-REC du comité exécutif du 25 juin et du 2 juillet 2014, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à titre de mesure disciplinaire, à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire dans le dossier numéro PISC-04062014-KJ et par la Direction de l'entretien du territoire, dans le dossier BLE-030614-RL.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 356-07-2014

**PROPOSÉ PAR :** Paul Asselin

**APPUYÉ PAR :** Michel Morin

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2014-896-REC du comité exécutif, autorise l'installation de la signalisation routière suivante :

- Interdiction de stationnement sur la rue Effingham, entre le 1730 et le 1720 du côté du bâtiment ;
- Interdiction de stationnement face au 766, rue Ernest-S.-Mathieu, devant l'entrée de la rue Saint-Paul ;
- Interdiction de virage à droite au feu rouge, à l'intersection du chemin Saint-Charles et de la montée des Pionniers, direction sud-est, entre 8h et 22h ;
- Installation de panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions sur la rue Simone-Berthiaume, à l'intersection de la rue Aline-Prud'homme ;
- Installation de panneaux « stationnement 120 minutes, du lundi au vendredi de 7h à 17h », dans le stationnement du parc Saint-Sacrement, face à la Caisse populaire ;
- Installation de panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions de la rue Notre-Dame, à l'intersection de la rue Léon-Martel ;
- Installation d'une mesure de modération de la circulation face au 660 et 661, rue Joseph-Vaillancourt.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 357-07-2014

**PROPOSÉ PAR :** Michel Morin

**APPUYÉ PAR :** Marc Campagna



**QUE** Madame la conseillère Brigitte Villeneuve soit nommée maire suppléant pour la période du 8 juillet au 10 novembre 2014.

Lorsque le maire est absent, que Madame la conseillère Brigitte Villeneuve soit autorisée à signer ou endosser conjointement avec le trésorier les chèques, billets promissoires et autres effets de commerce, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document, tel que protocole d'entente, contrat etc.

**QUE** le conseil municipal remercie Monsieur le conseiller Michel Morin pour le travail accompli à titre de maire suppléant pour la période du 11 mars 2014 au 7 juillet 2014.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 358-07-2014

**PROPOSÉ PAR :** Frédéric Asselin

**APPUYÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---